

Agriculture périurbaine :
Budget prévisionnel de la phase de réalisation du projet « Sauge »

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

AVIS		
Commission n°10		Validation du Vice-Président
séance du 07/09/05	favorable	Le 13/09/05
Bureau		
séance du 09/09/05	favorable	

Inscription budgétaire	
Les imputations budgétaires pour 2005 seront intégrées dans la D.M. 3 et les montants de dépenses pour les exercices 2006 et 2007 seront inscrits au PPIF	Montant de l'opération (15/05/05 – 31/12/07) : 866 061 € Montant CAGB : 122 575 € soit 14 %

I. Rappel de la démarche engagée et dernières évolutions

A la suite de la délibération du Conseil de Communauté du 9 juillet 2004, la CAGB a déposé un dossier de candidature sur le thème de l'agriculture périurbaine en réponse à l'appel à projets européen Equal dont la finalité est de promouvoir l'égalité des chances notamment entre les hommes et les femmes.

Le projet SAUGE, « Solidarité Agricole et Urbaine pour des Gains Economiques, environnementaux et en termes d'emploi », a été accepté en phase I le 8 octobre 2004 par le comité de sélection régional. Le projet était donc financé par le FSE du 15 juin 2004 au 15 avril 2005 à hauteur de 50 % des frais engagés par les quatre partenaires et dans la limite de 23 000 €. Les dépenses réalisées au cours de cette phase ayant été de 41 596,42 €, Sauge recevra une subvention de 20 798,21 €.

A la suite de la délibération du conseil de communauté du 25 mars 2005, la CAGB a déposé un dossier de candidature pour la deuxième phase de l'appel à projets européen Equal le 15 avril 2005.

Après un premier examen de ce dossier le 22 juin 2005, le comité de sélection régional a décidé de reporter la décision de financement du projet courant septembre 2005 et il demande aux partenaires porteurs du projet des documents et informations complémentaires.

Malgré la précédente délibération du 25 mars 2005, à l'issue de laquelle le projet et les grandes lignes de son plan de financement avaient été approuvés, le comité de sélection régional demande en particulier à la CAGB de délibérer formellement sur le projet et son plan de financement précis.

II. Contexte et programme prévisionnel d'actions

L'expansion urbaine, et en particulier la consommation d'espace et la pression foncière qui l'accompagnent, fragilisent les activités agricoles présentes sur la CAGB. Pourtant, il existe de nombreuses demandes urbaines vis-à-vis de l'agriculture : produits locaux, paysage, gestion de l'espace... L'enjeu du projet Sauge est donc de valoriser la proximité entre urbain et rural sur le territoire de la CAGB pour soutenir et créer des activités et emplois agricoles.

Après une première phase de construction du partenariat local et européen, ainsi que d'approfondissement de la connaissance du territoire, le programme d'actions suivant a été proposé lors du dépôt de dossier du 15 avril 2005.

Il s'agit de mettre en place, tester et évaluer quatre dispositifs ayant pour objet de :

- consolider les exploitations agricoles fragilisées par l'urbanisation,
- permettre la création d'activités agricoles adaptées à la demande et au contexte urbains,
- utiliser l'agriculture comme support d'insertion puis d'emploi,
- favoriser les relations directes localement entre urbains, périurbains et agriculteurs.

Parallèlement à ces dispositifs, quatre outils appuieront le fonctionnement du partenariat et lui permettront non seulement de valoriser les ressources locales, mais aussi de s'enrichir des expériences menées par d'autres agglomérations et projets européens (cf. tableau ci-dessous).

Le programme d'action, son mode de mise en œuvre et son coût prévisionnel sont détaillés ci-après :

	Détail de l'action	Pilote	Dépenses prévues en €	% des dépenses totales
4 Dispositifs				
Intervenir auprès des publics agricoles	Appui aux exploitations fragilisées, aux porteurs de projets et réalisation de formations agricoles	Chambre d'agriculture du Doubs	117 190	13,5
Relier offre et demande locale	Accompagner la définition de la demande (collectivités, associations...), la mettre en relation avec des offres agricoles, accompagner la finalisation du projet	CAGB	50 350	5,8
Faire le lien entre insertion et emploi	Mettre en place des dispositifs d'insertion, de formation, faire émerger un potentiel d'emploi	CFPPA	275 681	31,8
Renforcer les liens entre urbains, périurbains et agriculteurs	Développer l'activité et les lieux de jardinage dans la CAGB, favoriser les circuits courts et les activités de services par la rencontre des publics et la sensibilisation	CAGB	143 356	16,6

	Détail de l'action	Pilote	Dépenses prévues en €	% des dépenses totales
4 Outils				
Coordination	Coordonner, mettre en place l'évaluation et organiser la veille pour l'égalité des chances entre hommes et femmes	CAGB	104 871	12,1
Réseau d'acteurs et de structures locales	Construire et animer un réseau local ressource pour le projet	AFIP	71 379,5	8,2
Réseau d'expériences et de recherche	Rechercher des expériences et recherches intéressantes menées en France, organiser l'échange	AFIP	35 917	4,1
Partenariat transnational	Construire un système ressource commun et confronter les expériences respectives	CAGB	67 316,5	7,8
Total			866 061	100

III. Programmation opérationnelle et plan de financement

Le financement de la phase de réalisation du programme d'action est réparti en trois exercices : 2005, 2006 et 2007. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Années		2005	2006	2007	Total
Dépenses en €		13 3591	350 939	381 531	866 061
Recettes en €	Autofinancement CAGB	29 930 *	41 685	50 960	122 575
	Autofinancement AFIP	30 055,5 *	5 894,5	6 505,5	15 455,5
	Autofinancement CFPPA	15 750 *	21 650	4 450	41 850
	Autofinancement Chambre d'agriculture	8 060 *	15 240	14 850	38 150
	FSE	66 795,5	175 469,5	190 765,5	433 030,5
	Conseil Régional	10 000 *	44 000	63 000	117 000
	Conseil Général		26 000	25 000	51 000
	Etat (DDTEFP, ADAR...)		10 000	10 500	20 500
	Financements privés		11 000	15 500	26 500

* ces sommes ont fait l'objet d'une lettre d'intention de financement du projet.

Remarques :

- Pour les cofinancements en 2006 et 2007, des échanges sont en cours avec le Conseil Général et le Conseil Régional. Ils portent notamment sur les actions d'accompagnement de projets territoriaux ou l'appui à la création d'un groupement d'employeurs multisectoriel.
- En cas de désistement d'un partenaire ou de montant de cofinancement inférieur au prévisionnel, le volume des dépenses sera ajusté en conséquence.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le programme d'actions et son plan de financement prévisionnel.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0